

rien qui puisse avoir l'effet d'augmenter cette confiance renaissante;

Que cette chambre sent toute l'importance qu'il y a pour ces colonies, de placer le commerce entre les provinces britanniques de l'Amérique du Nord sur le pied de la plus entière liberté; et elle se réjouit d'apprendre que son excellence, pendant la vacance, est entré en communication sur ce sujet avec les lieutenants gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, et avec le gouverneur de Terre-Neuve, et d'assurer son excellence qu'elle est prête à donner au gouvernement exécutif les pouvoirs nécessaires pour les mettre en état de répondre avec libéralité aux avances des seules colonies;

Que cette chambre apprend avec plaisir qu'une mesure pour l'établissement du libre échange entre le Canada et les Etats-Unis, de certains articles du crû de chacun de ces pays, correspondante à celle qui a été passée sur le même sujet par la législature de cette province pendant sa dernière session, est maintenant soumise aux délibérations du congrès de ce pays;

Que cette chambre est heureuse d'apprendre que, par un acte passé dans la dernière session du parlement impérial, l'entier contrôle des postes intérieurs dans l'Amérique du Nord est transféré aux autorités provinciales; et elle est prête à adopter toutes les mesures ultérieures relatives à ce sujet qui pourront être nécessaires pour assurer aux habitants de ces provinces les avantages d'un tarif postal uniforme et peu dispendieux;

Que la convenance d'augmenter la représentation parlementaire de cette province ne manquera pas d'occuper de nouveau son attention;

Que cette chambre s'occupera avec la plus grande attention de toute mesure qui sera soumise à sa considération, basée sur le rapport des commissaires nommés pour s'enquérir de la richesse de la population croissante de la province, et l'aversion que soulève de plus en plus la peine capitale, dont qu'il est devenu de la plus haute importance de donner au système de discipline établi dans cette institution et les prisons, toute l'efficacité possible pour la prévention du crime et la réforme des criminels;

Qu'elle sera heureuse de recevoir les communications des commissaires de sa majesté pour l'encouragement de l'exposition des produits de l'industrie de toutes les nations, qui devra avoir lieu à Londres en 1851, —lesquelles ont été transmises à son excellence par le principal secrétaire d'état pour les colonies; et elle a la plus grande confiance que l'espoir exprimé par son excellence, que l'industrie et les productions du Canada seront convenablement représentées en cette occasion intéressante, ne sera pas déçu;

Que cette chambre est heureuse de voir que la pratique et la procédure de la cour de chancellerie du Haut-Canada ont été mises sur un pied plus propre à faciliter les affaires de la cour et à diminuer les frais pour les plaideurs;

D'assurer son excellence qu'elle ne manquera pas de prendre en sa plus sérieuse considération, comme étant d'une importance analogue, sinon égale, la juridiction et la pratique des cours inférieures dans la partie de la province dans la vue d'en étendre la sphère d'utilité, et de diminuer autant que possible les frais de justice;

Que les institutions municipales et la construction de prisons et de cours de justice dans le Bas-Canada, ainsi que les lois pour le choix et le rapport de jurés, et celle pour l'imposition de la propriété pour des fins locales dans le Haut-Canada, occuperont aussi sa sérieuse attention.

Que cette chambre ne manquera pas de donner sa plus sérieuse considération aux comptes publics de l'année dernière, et au budget de l'année courante, lorsqu'ils lui seront transmis par son excellence;

Que cette chambre reçoit avec une satisfaction particulière la recommandation de son excellence relative à une enquête sur les revenus et les dépenses de la province; et que la considération de cet important sujet ainsi présenté sous la plus haute sanction, ne manquera pas d'être accompagnée de résultats avantageux, tant pour dissiper des espérances illusaires, que pour opérer tous les retranchements qui seront praticables, sans nuire à l'efficacité du service public;

D'assurer à son excellence qu'elle peut compter sur la bonne volonté de cette chambre à voter les subsides nécessaires pour le maintien du crédit public; et que de tous les devoirs qui se rattachent à l'accomplissement de ses fonctions législatives, c'est celui qu'elle regarde comme le plus sacré;

Que cette chambre partage l'opinion de son excellence que, dans l'exercice de la prérogative dont elle est revêtue, il était de son devoir de manifester la désapprobation de sa majesté contre la marche suivie par des personnes tenant des commissions sous le bon plaisir de la couronne, qui ont formellement avoué le désir d'amener la séparation de cette province de l'empire dont elle forme partie,

D'assurer son excellence que les vues émises par ces personnes et ceux qui agissent avec elles, ne trouvent d'écho chez aucune partie considérable des sujets canadiens de sa majesté;

Que la grande majorité du peuple de la province a donné au contraire dans cette occasion, des preuves non équivoques de loyauté envers la reine, et d'attachement pour la connexion avec la Grande-Bretagne. C'est de son propre parlement, que le peuple attend le redressement des griefs dont l'existence pourra être démontrée, et l'adoption des mesures d'amélioration propres à promouvoir son bonheur et sa prospérité; Et la confiance qu'il a placée dans la sagesse du parlement, cette chambre en est assurée, sera pleinement justifiée: tout en déracinant les abus, il n'échangera pas contre des innovations, des droits chers aux sujets britanniques, et n'abjurera pas ces principes de bonne foi, de morale et de liberté constitutionnelle, au respect scrupuleux desquels la Grande-Bretagne doit avec la grâce de Dieu, d'avoir échappé sans atteinte à des périls nombreux.

—La séance du 17 se termine ici.

TORONTO, mardi, 21 mai 1850.

Les débats sur l'adresse en réponse au discours du trône, ouverts par M. Fergusson vendredi, le 17 du courant, n'ont été repris que mardi le 21 du courant.

M. Prince ouvrit ce débat en proposant l'amendement suivant:

Que les 12^e et 13^e paragraphes commençant par les mots "Que cette chambre" et se terminant par ceux de "frais de justice," soient retranchés, et les suivants insérés à leur place: — "Que cette chambre est d'opinion que la province n'est pas en état de supporter les frais et les délais considérables qu'entraîne le mécanisme compliqué de la cour de chancellerie dans le Haut-Canada; que l'existence de la dite cour n'est pas requise, et qu'elle devrait être abolie; attendu qu'elle n'a pas répondu aux fins pour lesquelles elle a été créée dans le principe; et que les cours supérieures et inférieures de loi commune dans le Haut-Canada devraient avoir et posséder juridiction en équité."

Que les trois derniers paragraphes commençant par les mots "Que cette chambre," et se terminant par les mots "périls nombreux," soient retranchés, et les suivants insérés à leur place: — "Que cette chambre regrette que la politique de la Grande-Bretagne envers cette colonie, et la conduite du gouvernement provincial aient été de nature à donner sujet à un nombre d'habitants loyaux et honnêtes de ce pays de chercher, dans un changement de nos institutions, le remède aux maux dont ils se plaignent; et cette chambre ne peut reconnaître que l'expression de sentiments politiques, alors qu'elle n'est accompagnée d'aucune intention hostile contre la couronne et l'autorité suprême de la Grande-Bretagne, soit suffisante pour autoriser l'exécutif à destituer des personnes qui occupent des charges d'honneur; et que cette chambre est d'opinion qu'une telle conduite est propre à augmenter le mécontentement qui règne déjà."

Le discours est long, poursuivait le colonel, et il vaut à peu près autant que le papier qui le contient. Le temps de l'assemblée du parlement n'est pas du tout convenable spécialement pour les agriculteurs, les marchands et les autres représentants des classes industrielles. Il ne convient qu'à la majorité qui consiste en avocats et hommes de loi, vu que les cours sont finies et que ces messieurs ont des bourses pleines. Cette place (Toronto) est aussi la moins propre et la plus dispendieuse pour les assemblées du parlement. Le discours dit que les événements à Montréal ont imposé au gouverneur général la